

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-1798

présenté par
M. Lucas-Lundy

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	728 246 375
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
Expérimentation d'un revenu universel d'existence (ligne nouvelle)	728 246 375	0
TOTAUX	728 246 375	728 246 375
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Service National Universel est un gâchis de moyens qui ne remplit pas son rôle. L’amour de la République ne se transmet pas dans des casernes mais par la considération et l’émancipation. Cet amendement se propose donc d'utiliser les fonds du SNU pour expérimenter un Revenu Universel

d'Existence pour les 18-25 ans afin de les émanciper et les protéger dans la période de leur vie où la précarité les menace le plus.

L'auteur de cet amendement propose de transférer les crédits des actions « Développement du service civique » et « Service National Universel » vers un programme nouveau dédié à expérimenter la mise en place d'un Revenu Universel d'Existence.